



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



**Nombre de membres  
du Conseil Communautaire**

**Titulaires : 69**

**Membres présents : 44**

**Membres absents :**

• dont suppléés : 5

• dont représentés : 11

**Votants : 60**

**Date de la convocation :  
10 mars 2017**

**Secrétaire de séance :  
Françoise DELAMARRE**

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 16 MARS à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 10 mars 2017, s'est réuni à la Salle des fêtes de Chaussoy-Epagny, sous la présidence de **Monsieur Pierre BOULANGER, Président.**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, FLAMANT, WU, HALL, PETIT, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, SURHOMME, LEVASSEUR, LCONTE, TEN, POTTIER, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, LEROY, PELTIEZ, SYROKI et MAROTTE.

● Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Monsieur AMARA) Madame BLONDEL (Pouvoir remis à Monsieur GAUMONT) Madame LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame PETIT) Monsieur FRANCELLE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur CAPELLE (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Monsieur SUIN (représenté Madame DELAMARRE, suppléante) Monsieur HEBERT (Pouvoir remis à Madame PREVOST) Monsieur PALLIER (Pouvoir remis à Madame MAILLART) Monsieur BEAUMONT (Représenté par Monsieur TERNISIEN, suppléant) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur LECLABART (Représenté par Monsieur LEROUX, suppléant) Monsieur BERTRAND Jacques (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE) Monsieur RICARD (Représenté par Madame DAULT, suppléante) Monsieur REMY (Pouvoir remis à Madame HALL) Monsieur DRAGONNE (Représenté par Monsieur MIANNE, suppléant) Monsieur LECLERCQ.

Absents non excusés : Madame ROUX, Messieurs FROISSART, DEPRET, HEYMAN, PICARD, BIECKENS, BINET et CLEMENT.

**OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, issue de la fusion de la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil et de la Communauté de Communes du Val de Noye au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Considérant que la CCVN regroupe plus de 5 000 habitants et s'est vue transférer la Compétence Aménagement de l'Espace par ses communs membres ;

**Sont candidats :** Monsieur Alain DOVERGNE, Monsieur Guy BARRE, Monsieur Patrick JUBERT et Monsieur Bernard DAIGNY.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

1° Décide de créer une Commission Intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;

2° Arrête le nombre de membres titulaires de la commission à 8 :

- dont 4 seront issus du Conseil Communautaire
- 4 membres seront issus d'associations

3° Arrête les critères auxquels devront répondre les associations, dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas Conseillers Communautaires, comme suit :

- Le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous
- La promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.

4° Autorise le Président d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et d'autre part, à nommer, par arrêté, le Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'Espace, afin de le représenter à la présidence de la Commission.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Fait et délibéré le 16 MARS 2017 A CHAUSSOY-EPAGNY**

**Le Président,**

**Pierre BOULANGER.**



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 23.03.2017

(Identité de la collectivité)  
**CCALN**  
144, rue du Cardinal Mercier  
80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier  
7, rue Jean Dupuy  
80500 MONTDIDIER

**BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION**

***A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE***

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2017**

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Représentations de la CCALN au sein des organismes extérieurs	2017.1-16.03	/
DELIB. : Désignation des membres de la Commission pour les Délégations de Service Public	2017.2-16.03	/
DELIB. : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	2017-3-16.03	/
DELIB. : Création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité	2017.4.16.03	/
DELIB. : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités	2017.5-16.03	/
DELIB. : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène de Sécurité et des conditions au travail et décision du recueil de l'avis des représentants de la CCALN	2017.6-16.03	/
DELIB. : Agence de l'Eau / Avenant à la convention relative à l'ANC	2017.7-16.03	/
DELIB. : Urbanisme / Adhésion de la CCALN au SCOT du Pays du Grand Amiénois	2017.10-16.03	/
DELIB. : Urbanisme / Convention de financement 2017 ADUGA	2017.11-16.03	/

Pol  
De Président,  
BOULANGER



Fait à Moreuil, le 23 mars 2017.

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE  
DE MONTDIDIER

27 MARS 2017

ARRIVÉE